



TERMES DE REFERENCE

Projet: MG 929.01 Programme Holistique de Conservation des Forêts- Phase II (PHCF II)

Intitulé : « Consultant pour le renouvellement de PAGS des 20 COBA du massif forestier de Beampingaratsy (Région Anosy)

Bailleurs : AFD, Fondation Air France, FFEM

Bailleur contractuel : ETC Terra

Offre : ouvert

Référence : 060/2016

WWF MDCO

Près lot II M 85 Ter
Antsakaviro
(101) Antananarivo

Tél: +261 34 45 888 04
Tél: +261 34 45 888 05
Tél: +261 34 45 888 06
Tél: +261 20 22 348 85
Tél: +261 20 22 304 20
Fax: +261 20 22 348 88

P.O.Box 738

wwfrep@moov.mg
www.wwf.mg
www.panda.org

President: Yolanda Kakabadse
Director General: Marco Lambertini
President Emeritus:
HRH The Duke of Edinburgh
Founder President:
HRH Prince Bernard
of the Netherlands

Registered as:
WWF-World Wildlife Fund for
Nature
WWF-Fondo Mondiale per la
Natura
WWF-Fondo Mundial para la
Naturaleza
WWF-Fonds Mondial pour la
Nature
WWF-Welt Natur-Fonds
Also known as World Wildlife Fund

I. CONTEXTE GENERAL

Le WWF, dans le massif forestier de Beampingaratsy (Région Anosy), travaille avec les populations locales pour la conservation, la gestion, et la restauration de la biodiversité en collaboration avec le Service Forestier par l'application des lois. Le projet PHCF-II est mis en œuvre au sein de ce massif forestier pour renforcer les activités de conservation tout en améliorant les conditions d'existence des communautés à travers la mise en place des activités de développement innovatrices.

La mise en place de transferts de gestion des ressources naturelles figure parmi les activités prioritaires de conservation des forêts à travers la responsabilisation des communautés locales. Vingt (20) transferts de gestion (type GCF) ont été officiellement mis en place en Septembre 2013 afin de contribuer à l'intégrité du bloc forestier constituant le corridor entre le parc national d'Andohahela et le massif forestier de Midongy atsimo. Au terme des trois ans de contrats de transferts de gestion, une évaluation est actuellement menée par le service forestier au niveau de ces 20 COBA. Dans le cadre du renouvellement de ces 20 contrats de transfert de gestion, le renouvellement des PAGS de ces 20 COBA est envisagé par le projet.

Ainsi, le WWF lance le présent appel d'offres pour sélectionner un groupe de consultants ou un bureau d'études pour mener les travaux de délimitation, d'inventaire forestier et d'élaboration du PAGS (Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié) des vingt (20) COBAs localisées dans le massif forestier de Beampingaratsy.

II. MISSION PRINCIPALE

Le groupe de consultants ou le bureau d'études aura à :

1. Effectuer la révision de la délimitation des terroirs forestiers (par COBA) et le zonage des transferts de gestion en concertation avec les communautés locales tout en tenant compte aussi bien les limites naturelles que les limites des transferts de gestion existant.
2. Effectuer les travaux d'inventaires nécessaires dans la détermination de l'abondance de chaque forêt et traiter les données collectées.
3. Faire des herbiers pour les espèces dont les noms scientifiques sont encore à déterminer et, consulter le maximum de documents pour obtenir les meilleurs résultats en termes d'identification taxonomique.
4. Rédiger les nouveaux PAGS (Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié) des transferts de gestion (en version malagasy et en version française) en tenant compte des travaux d'inventaire et de zonage effectués.

III. TACHES/ACTIVITES GENERALES DU GROUPE DE CONSULTANTS OU BUREAU D'ETUDES

Le groupe de consultants ou le bureau d'études aura principalement à :

- Elaborer la méthodologie ainsi que les fiches d'inventaire que l'équipe de WWF validera avant utilisation.
- Impliquer l'équipe de la DREEF Anosy durant la prestation
- Déterminer avec l'aide des botanistes locaux et des spécialistes dans les herbarium les espèces inventoriées pour l'obtention des noms vernaculaires et des noms scientifiques en plus des renvois aux documents consultés et spécifiques à la zone d'étude (liste des espèces à mettre en annexe du document PAGS).
- Réaliser le zonage des zones de transfert de gestion en tenant compte de l'occupation du sol et les limites naturelles.
- Conduire les travaux d'inventaires forestiers dans les différents zonages des terroirs des COBA tout en assurant la représentativité des unités d'échantillonnage par la répartition homogène des échantillons et le respect du taux d'échantillonnage minimum, puis analyser les données recueillies ;
- Fournir les coordonnées géographiques des délimitations des terroirs forestiers et de chaque unité de zonage des forêts des COBAs, et établir les cartes de localisation et du zonage de la forêt et du terroir des COBA.
- Matérialiser les limites des différentes unités d'aménagement du terroir forestier de chaque COBA avec de la peinture.
- Tenir une réunion avec les membres de chaque COBA pour la mise à jour et la validation du DINA
- Tenir une réunion de validation locale des limites des différentes unités de zonage de chaque transfert de gestion (zone de conservation, zone de droit d'usage, zone de restauration, etc.).
- Rédiger le PAGS de chaque transfert de gestion à mettre en place en version malagasy et en version française.

IV. ZONE D'INTERVENTION

Les zones concernées par le présent appel d'offres sont localisées dans la Région Anosy, District de Fort Dauphin et d'Amboasary

Tableau 1 : Liste des 20 COBA

N°	District	Lot	Commune	Fokontany	COBA
1	Fort Dauphin	N°01	Ranomafana	Ranofolo	Ezaka
2	Fort Dauphin		Ranomafana	Ezama	Miraihina
3	Fort Dauphin		Ranomafana	Enakasa	Ivagna
4	Fort Dauphin		Bevoay	Ampaho	Vatofotsy
5	Fort Dauphin		Bevoay	Masiakena	Tanteraka
6	Fort Dauphin		Tanandava	Vinanitsaha (Andasibe)	Mitsinjo Taranaka
7	Fort Dauphin		Tanandava	Tanandava	Mahaleotena
8	Fort Dauphin		Tanandava	Ambotabe - Ambalalangy	Firaisankina
9	Fort Dauphin		Tanandava	Vinanitsaha	Mandroso
10	Fort Dauphin		Ampasimena	Andaza - Sakahala	Miray Miasa
11	Fort Dauphin		Ampasimena	Ampasimena	Vohimavo
12	Fort Dauphin		Ampasimena	Ankaria - Ambatolahy	Vohikaragna
13	Amboasary	N°02	Manevy	Antseva	Betsipela Tsimanda
14	Amboasary		Manevy	Ambotaky	Mahasoa
15	Amboasary		Manevy	Antsavoa	Mateza
16	Amboasary		Manevy	Sahakondro	Tsarafandrosoa
17	Amboasary		Manevy	Ampamatoha	Miraihinaso
18	Amboasary		Manevy	Betaimboraky	Miray
19	Amboasary		Manevy	Ambero	Avotra
20	Amboasary		Manevy	Andesy	Andebe

Carte 1 : Localisation des sites d'intervention



V. LIVRABLES

Dans le cadre de cette prestation, le bureau d'études ou le groupe de consultants aura à fournir au WWF les documents suivant:

1. Un rapport de mission après les travaux de terrain
2. Les données géo référencées des ré-délimitations des zones de transfert de gestion en mettant en exergue les différentes unités d'aménagement
3. Les fichiers shapefiles des terroirs forestiers ainsi que des différentes unités de gestion des zones de transfert de gestion.
4. Les PV de consultations publiques sur la définition des limites de chaque forêt et des différentes unités d'aménagement
5. Les données brutes d'inventaires forestiers sous format Excel réalisés dans chaque unité d'aménagement des forêts dont la gestion est à transférer aux COBAs,
6. Des photos des paysages, des forêts et/ou espèces animales et éventuelles pressions observées dans chaque localité, sur CD par zones.
7. Le PAGS provisoire des transferts de gestion en version malagasy et française sous format physique et électronique
8. Le PAGS définitif, après validation des commentaires sur le PAGS provisoire, des transferts de gestion en version malagasy et française sous format physique et électronique.

VI. PERIODE, DUREE DU MANDAT ET CALENDRIER PREVISIONNEL

La durée d'intervention du bureau d'études ou du groupe de consultants est fixée à **60 jours**. Le bureau d'études ou le groupe de consultants est tenu de planifier ses interventions mais les livrables finaux devront être remis au WWF au plus tard le **31 mars 2017**. Le calendrier de travail du bureau d'études ou du groupe de consultants doit inclure les points suivants:

- une séance d'information et de mise à niveau sur les sites d'intervention,
- une réunion préparatoire avec l'équipe de WWF pour discuter et valider la méthodologie des interventions du bureau d'étude ou du groupe de consultant
- les travaux sur terrain et les différentes restitutions à faire,
- la remise et présentation du draft du rapport final au WWF pour commentaires et validation
- et la remise de tous les livrables

VII. PROFIL REQUIS

Groupe de consultants ou bureau d'études conduit par un ingénieur forestier et pouvant mettre à disposition une équipe d'inventaire.

- Au moins cinq années d'expériences dans la réalisation de travaux d'inventaire et de rédaction de PAGS.
- Disposant de matériels adéquats pour les inventaires (Clisimètre, ruban dendrométrique, GPS etc.)
- Expériences dans les traitements de données dendrométriques
- Expériences en SIG
- Bonne capacité rédactionnelle en français et en malagasy.
- Equipe de bonne condition physique et apte à faire de longue marche à pied

VIII. NOTE DE RESERVE SUR L'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres peut être annulé dans une des conditions ci-après :

- La concurrence aurait été insuffisante ;
- Aucune offre conforme au dossier d'appel d'offres n'aurait été reçue ;
- Les offres admises au dépouillement dépasseraient largement le budget disponible.

IX. CONDITIONS D'EXECUTION DU MANDAT

La présente prestation fera l'objet d'un contrat auquel sera annexé le présent terme de référence. Le bureau d'étude ou groupe de consultants assume toutes les obligations fiscales relatives à son statut de Consultant. En sa qualité de travailleur indépendant, le bureau d'étude ou groupe de consultants est seul responsable du paiement de toute taxe ou de tout impôt qui pourrait lui être réclamé dans le cadre du présent contrat, à condition qu'il soit en règle et à jour vis-à-vis des autorités administrative et fiscale sur présentation des pièces justificatives ; à défaut et conformément aux dispositions de la loi de finance en vigueur, le WWF est dans l'obligation de retenir à la source sur le montant de ses prestations ou honoraires / facture, le pourcentage légal à reverser au fisc.

Le bureau d'étude ou groupe de consultants est tenu aux procédures de gestion du WWF dans le cadre de la réalisation des prestations, objet de cette offre de consultance.

X.- COORDINATION DE MANDAT

Le consultant effectuera son mandat sous la supervision du Chef de Programme PHCF-II à Antananarivo et du Responsable Technique du PHCF II à Beampingaratsy.

XI. CONDITIONS DE L'EXECUTION DE L'OFFRE

La proposition (**en version physique et version électronique dans un CD**) devra contenir une offre technique ainsi qu'une offre financière :

- a) L'offre technique devra contenir :
 - Une lettre de soumission dûment signée ;
 - Dossiers administratifs à jour (copie carte professionnelle, carte NIF / STAT)
 - La méthodologie
 - Calendrier de mise en œuvre
 - Les moyens mis en œuvre pour réaliser la prestation
 - Les Curriculum Vitae des personnes ressources suivant le canevas du WWF (disponible sur le site <http://www.wwf.mg/aboutus/tenders/> ou peut être demandé par e-mail à l'adresse recrutement@wwf.mg) qui devront indiquer clairement les

expériences similaires à l'objet de la prestation avec mention de références et les domaines de spécialisation ;

- b) L'offre financière : devra être libellée en Ariary. La décomposition du budget sera faite en précisant par grande ligne d'activités (i) le nombre de jours et l'honoraire journalier du consultant ou par catégorie de consultant ; (ii) les débours et frais de gestion le cas échéant.

Le tarif mentionné dans l'offre financière est non révisable. Les honoraires et les débours doivent être bien séparés dans l'offre. L'offre inclura également les détails des montants hors taxe et toutes taxes. Une mention spéciale doit être faite en cas d'exemption. Les frais de déplacements et accommodations seront pris en charge directement par le WWF suivant les procédures en vigueur.

Un prestataire peut soumissionner pour un lot spécifique (lot 1 : district de Fort Dauphin, lot 2 : district d'Amboasary) ou pour les deux (02) lots en même temps.

XII. CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES :

L'offre technique et l'offre financière seront mises dans deux enveloppes séparées, elles-mêmes renfermées dans une enveloppe extérieure

Les offres sont à adresser au WWF Madagascar et Océan Indien Occidental, Près Lot II M 85 Ter Antsakaviro – 101 Antananarivo au plus tard le **02 janvier 2017 à 17h.00** avec la mention «**AO-060/2016 - Consultant pour le renouvellement des PAGS des 20 COBA du massif forestier de Beampingaratsy (Région Anosy)**».

XIII. DEPOUILLEMENT ET EVALUATION

Le dépouillement des offres aura lieu dans les bureaux du WWF. Un comité d'évaluation sera chargé d'évaluer les offres recevables.

Le choix sera basé sur la qualité avec plafond budgétaire : l'adjudication revient à la meilleure offre technique dont l'offre financière ne dépasse pas le plafond; La possibilité de négociation n'est pas exclue si la meilleure offre technique fournit une offre financière excédant le budget disponible.

L'offre technique est notée sur 100 points. Si l'offre technique se situe en dessous du score de 60/100, elle est immédiatement éliminée.

La grille d'évaluation technique est la suivante :

Analyse et compréhension du mandat	/10
Conception et méthodologie d'approche	/40
Organisation, logistique et plan de travail	/10
Composition de l'équipe et qualité du personnel clé	/20
Expériences pertinentes pour la mission	/20

Après classement des offres techniques, on procède à l'ouverture du pli contenant l'offre financière correspondante à la meilleure offre technique.

Au regard du contenu de l'offre technique et des éventuelles remarques du comité, des négociations sont entamées avec l'adjudicataire dans la limite du budget disponible. Si les négociations n'aboutissent pas, on passe à l'ouverture du pli contenant l'offre financière du second adjudicataire et ainsi de suite.

XIV. BUDGET DISPONIBLE

Le montant de la prestation ne devrait pas dépasser **60 000 000 Ar TTC** (Frais de mission compris).

XV. MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement financier est subordonné à la production préalable de facture originale portant outre les mentions légales, les indications suivantes :

- la référence du marché,
- la domiciliation bancaire,
- la période d'exécution des prestations.

Le WWF ne peut accorder aucune avance sur note d'honoraires.

Par contre, les dépenses de mission, conformément aux procédures WWF, sont payables à l'avance une fois le contrat établi.

Le paiement des honoraires se fera comme suit:

- Maximum 50% après remise du premier draft (incluant livrables 1 à 7) ;
- 50% après remise et approbation par le WWF du rapport final (livrable 8)

XVI. FRAUDES ET CORRUPTION ET DECLARATION DE CONFLIT D'INTERET

Le prestataire confirme avoir lu entièrement la **Politique du WWF relative aux Conflits d'Intérêts** ainsi que la **Politique du WWF pour la Prévention et l'Enquête sur la Fraude et la Corruption**. Il comprend ses responsabilités à s'y conformer, et s'y engager pleinement. A sa connaissance, il n'a pas de conflits tels que décrit dans la Politique du WWF relative aux Conflits d'intérêts : <http://www.wwf.mg/aboutus/jobs/>

XVII. ETHIQUE

Le prestataire est tenu de respecter des règles de conduite professionnelles irréprochables dans la conduite de son mandat. Par ailleurs, le prestataire veillera à ne pas ternir l'image du WWF dans l'exécution de son mandat. Le WWF se donne le droit de résilier la convention dans des cas avérés de mauvaise conduite pouvant porter préjudice au WWF.

Préparé par : RT Beampingaratsy, le 07/11/2016 Signature :

Vérifié par : Focal Point PHCF, le / / Signature :

Révisé par : Senior procurement Officer, le / / Signature :

Validé par : le / / Signature :